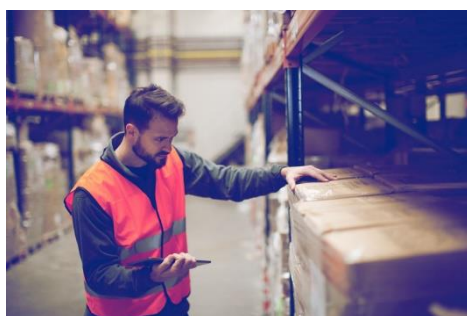


## Gestionnaire magasin

Filiale à 100% de **BNP Paribas Personal Finance**, Symag apporte aux enseignes de la distribution des solutions innovantes, performantes et évolutives dans les domaines de la fidélisation, de la promotion, de l'encaissement et de l'équipement du point de vente.

Symag s'appuie pour cela sur l'expertise de ses pôles Edition, Projet et Services sur site et à distance ainsi que sur une approche novatrice en réponse aux défis actuels du commerce.



**Nous recherchons aujourd'hui notre futur(e) Gestionnaire magasin pour rejoindre l'équipe déjà en place sur notre site de Rungis.**

Au sein du service Logistique et Maintenance, la personne devra être l'interface entre les différentes parties prenantes en matière de logistique.

### • Missions et activités principales :

- Gérer la relation avec les fournisseurs dans le domaine de la logistique
- Planifier et suivre les besoins en transport
- Garantir l'intégrité du stock
- Superviser la relation avec les clients
- Gérer les retours de produits sous garantie
- Gérer les stocks
- Assurer le reporting au N+1 sur les factures, le transport, les stocks...
- Superviser les inventaires tournants
- Contrôler les réceptions et expéditions
- Administrer la garantie fournisseur en relation avec OCR
- Suivre et traiter les anomalies en lien avec le support Alliance
- Résoudre les anomalies de la base de données informatique
- Gérer les litiges.

### • Caractéristiques du poste :

CDI

Temps plein - 35h (prévoir 1 samedi sur 2 ou 1 samedi sur 3 dans le cadre d'un roulement)

Poste basé à Rungis (94)

Plage horaire selon les plannings : 8h à 19h du lundi au vendredi

Environnement entrepôt (pas dans un bureau).





- Profil :

- Niveau BAC+2 à BAC+3
- 50 % manutention et 50 % saisies et opérations dans notre outil informatique
- Maitrise Excel niveau 1
- Polyvalent
- Rigoureux
- Ponctuel
- Avoir des chaussures de sécurité

- Rémunération :

Rémunération : 1 800 € à 2 000 € Brut mensuel

Ticket restaurant de 9 € (dont 5,38 € correspondant à la part patronale)

En cas de travail en heures de nuit (de 21h à 6h du matin) : majoration de 25 % de l'heure + idem heures supplémentaires

Primes de vacances : 1 % de la rémunération annuelle brute

Remboursement des frais de transport (50 % pass navigo).

